



Conseil communal de Pully

Préavis No 26 – 2015 Budget de l'année 2016

Rapport de la commission des finances

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission permanente des finances s'est réunie le 30 novembre 2015 pour étudier le préavis no 26 - 2015 Budget annuel 2016. Elle tient à remercier Monsieur le syndic Gil Reichen, le secrétaire municipal Philippe Steiner, ainsi que le chef du service des finances Claude-Alain Chuard et sa collaboratrice Mme Maria Parracho pour la qualité des informations fournies dans le préavis et les renseignements complémentaires donnés pendant la séance. Le procès-verbal de la séance comprend l'ensemble des interventions des commissaires.

La commission des finances a analysé le projet de budget 2016 de différentes manières :

- a) Une présentation « Powerpoint » de M. Chuard
- b) L'étude du préavis
- c) l'étude de la brochure
- d) le plan des investissements
- e) un tour de table final

Présentation Powerpoint

Une première présentation du projet de budget 2016 a été délivrée le 23 novembre à la maison pulliérane. La nouvelle présentation complète la première en montrant d'autres aspects, notamment des statistiques (populations, effectif du personnel, etc.) et l'évolution de ratios (charges par habitant, valeur du point d'impôt par habitant, etc.).

La Municipalité prévoit à court terme une augmentation des investissements et de la dette.

Etude du préavis

Après une introduction du syndic, le préavis est étudié, chapitre par chapitre. Le projet de budget prévoit un excédent de charges de 743'754.-.

Analyse des charges

Le total des charges dans le projet de budget 2016 se monte à 157'756'964.-

Le préavis met systématiquement en évidence la comparaison du projet de budget 2016 avec le budget de l'année 2015 et les comptes annuels 2014. L'évolution des charges maîtrisables a fait l'objet d'une large discussion :

	Comptes 2014	Budget 2015	Budget 2016
Charges maîtrisables	54'737'064.-	58'357'780.-	61'304'350.-

Des commissaires estiment cette augmentation régulière problématique et proposent de réduire le rythme de croissance au moyen de deux décisions :

- Augmentation des achats de biens, services et marchandises de 2,1 au lieu de 3,1 millions
- Augmentation des effectifs fixes de 2 au lieu de 4,7 ETP
- Augmentation du personnel occasionnel nulle au lieu de 700'000.-

Cette proposition a été discutée une deuxième fois en fin de séance.

Par rapport au budget 2015, nous avons

- la croissance des charges maîtrisables de 5,0 %
- la croissance des charges non maîtrisable est de 5,7 %
- la croissance des charges internes de - 1,0 % (décroissance)

Par rapport aux comptes 2014, nous avons

- la croissance des charges maîtrisables de 12,0 %
- la croissance des charges non maîtrisable est de 5,7 %
- la croissance des charges internes de - 56,5 % (décroissance)

Analyse des revenus

Le total des revenus prévu dans le projet de budget 2016 se monte à 157'013'210.-

Par rapport au budget 2015, nous avons

- la croissance des revenus fiscaux est de 5,0 %
- la croissance des revenus non fiscaux est de 3,1 %
- la croissance des revenus internes est de 4,0 %

Etude de la brochure

La brochure a été passée en revue et des explications ont été données par les représentants de la commune.

Un amendement est proposé à la page 4, compte 3659 Don du Tiers Monde, soit de faire passer le montant de 30'000.- à 60'000.-

Il s'agissait d'aller dans le sens du postulat de MM. les Conseillers Jean-Blaise Paschoud et Eugène Roy qui propose que la commune fasse plus pour l'aide au développement.

L'amendement est refusé par 3 Oui, 6 Non et 2 abstentions.

La brochure contient aussi :

- le budget d'équipement et de modernisation des réseaux des Services Industriels (Budget EMR),
- le budget 2016 de la Commission intercommunale de la STEP de Lausanne (CISTEP), participation de Pully : 81'000.-

Le plan des investissements

Aucune remarque n'a été faite sur le plan des investissements.

Discussion finale

Selon le syndic, un amendement doit se référer à une ligne du budget et ne peut pas être formulé d'une manière générale en modifiant uniquement les conclusions du préavis. Vu le temps à disposition, il n'est matériellement pas possible de préparer immédiatement un amendement complet. Les éventuels amendements de conseillers communaux devront se faire directement lors du conseil communal, à titre personnel ou pour le compte d'un groupe politique.

Conclusion

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, les membres de la commission des finances sont très divisés sur le préavis, puisqu'ils se prononcent par 4 pour, 4 contre, 3 absentions sur les conclusions telle qu'énoncées dans le préavis No 26 - 2015, soit :

1. D'approuver le projet de budget pour l'exercice 2016 dont le résumé est le suivant :

○ Total des charges	CHF	157'756'964.-
○ Total des revenus	CHF	<u>157'013'210.-</u>
○ Excédent de charges	CHF	-743'754.-

après

- | | | |
|---|-----|--------------|
| ○ Amortissements | CHF | 3'769'100.- |
| ○ Attributions aux fonds de réserve et de renouvellement | CHF | 869'025.- |
| ○ Prélèvement sur les fonds de réserve et de renouvellement | CHF | -1'536'000.- |
2. D'approuver le projet de budget d'équipement et de modernisation des réseaux des Services Industriels (Budget EMR) CHF 1'000'000.-
3. D'approuver le budget 2016 de la Commission intercommunale de la STEP de Lausanne (CISTEP)

Pully, le 5 décembre 2015

Pour la commission des finances

Dominique Favre